



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline Travail

A photograph of two farmers, a man and a woman, working in a lush green rice paddy field. They are both holding large bundles of harvested rice plants. The woman in the foreground is wearing a blue patterned dress and a white headwrap, while the man in the background is wearing a white headwrap and a dark shirt. The field is filled with tall rice stalks, and the background shows a clear blue sky and distant trees.

CADRE DE PROGRAMMATION PAYS

2018 - 2021

CÔTE D'IVOIRE



**CADRE DE
PROGRAMMATION PAYS**

**2018 - 2021
CÔTE D'IVOIRE**

[Handwritten mark]

Résumé

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) 2018-2021 pour la Côte d'Ivoire a pour but d'identifier les domaines de collaboration prioritaires entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et la FAO et de définir la manière dont la FAO peut aider au mieux à réaliser les priorités nationales de développement agricole à moyen terme. Ces priorités sont conformes au mandat de la FAO aux priorités du Cadre Programmatique Unique du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le CPP est aligné sur le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) qui vise à développer une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesses équitablement partagées.

Le CPP pour 2018 - 2021 se concentre sur les trois domaines prioritaires suivants :

- Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales

et halieutiques;

- Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, efficaces et inclusifs;
- Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux.

Ces trois domaines prioritaires prendront en compte les aspects transversaux que sont (i) l'adaptation aux changements climatiques; (ii) le renforcement des capacités; (iii) l'intégration des femmes et des jeunes; (iv) la communication et la gestion des savoirs; (v) le dialogue politique et (vi) le soutien à l'investissement.

Le CPP adopte une approche axée sur les résultats en définissant des indicateurs de performance, les types d'interventions/produits requis pour parvenir aux effets et les partenaires et les acteurs de mise en œuvre compte tenu de leurs avantages comparatifs.

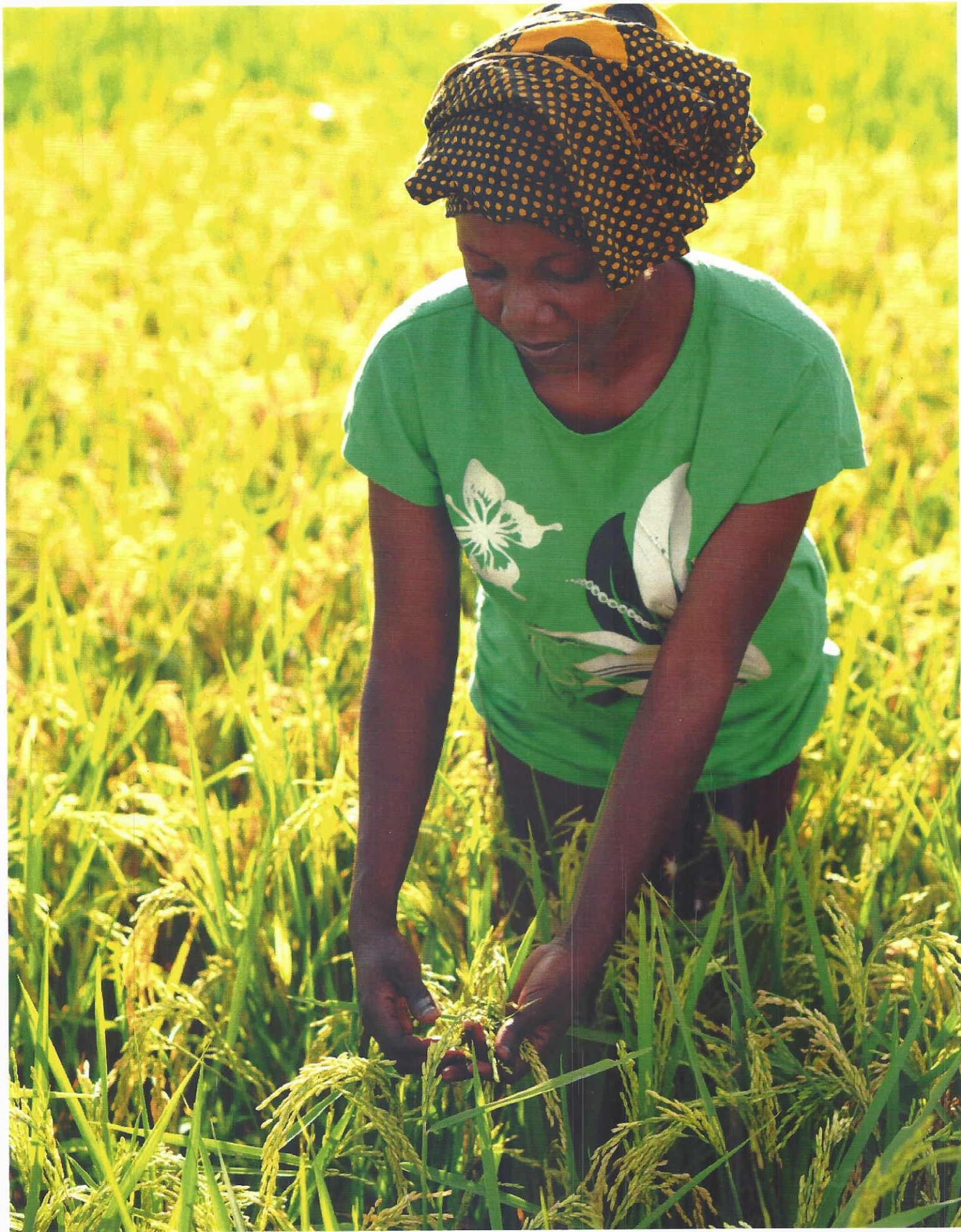
Table des matières

Résumé	i
Tables des matières	ii
Acronymes & Abréviations	iii
Introduction	1
Contexte et priorités nationales	2-3
Contribution et résultats attendus de la FAO	4
Domaine prioritaire 1: Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques	5
Domaine prioritaire 2: Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs	6
Domaine prioritaire 3: Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux	7
Mise en œuvre, suivi et évaluation	8-9
Annexe 1: Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2018 - 2021	11
Annexe 2: Liens avec le système des Nations Unies	21
Annexe 3: Filière de projets PCT dans les CPP	22

Acronymes & Abréviations

ADERIZ	: Agence pour le développement de la filière riz
AGEROUTE	: Agence de gestion des routes
ANADER	: Agence nationale d'appui au développement rural
ANASEMCI	: Association nationale des semenciers de Côte d'Ivoire
BAD	: Banque africaine de développement
BM	: Banque mondiale
CNRA	: Centre national de recherche agronomique
CPP	: Cadre de programmation pays
CPU	: Cadre programmatique unique
DSV	Direction des services vétérinaires
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	: Fonds international de développement agricole
LANADA	: Laboratoire national d'appui au développement agricole
ODD	: Objectifs de développement durable
OIARIZ	: Organisation interprofessionnelle agricole pour la filière riz
PND	: Programme national de développement
PNIA	: Programme national d'investissement agricole
PNMN	: Plan national multisectoriel de nutrition
PSDEPA	: Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture
SANAD	: Sécurité alimentaire, nutrition, et agriculture durable
SODEFOR	: Société de développement des forêts
SNU	: Système des Nations Unies
UE	: Union européenne
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le développement international





10

11

Introduction

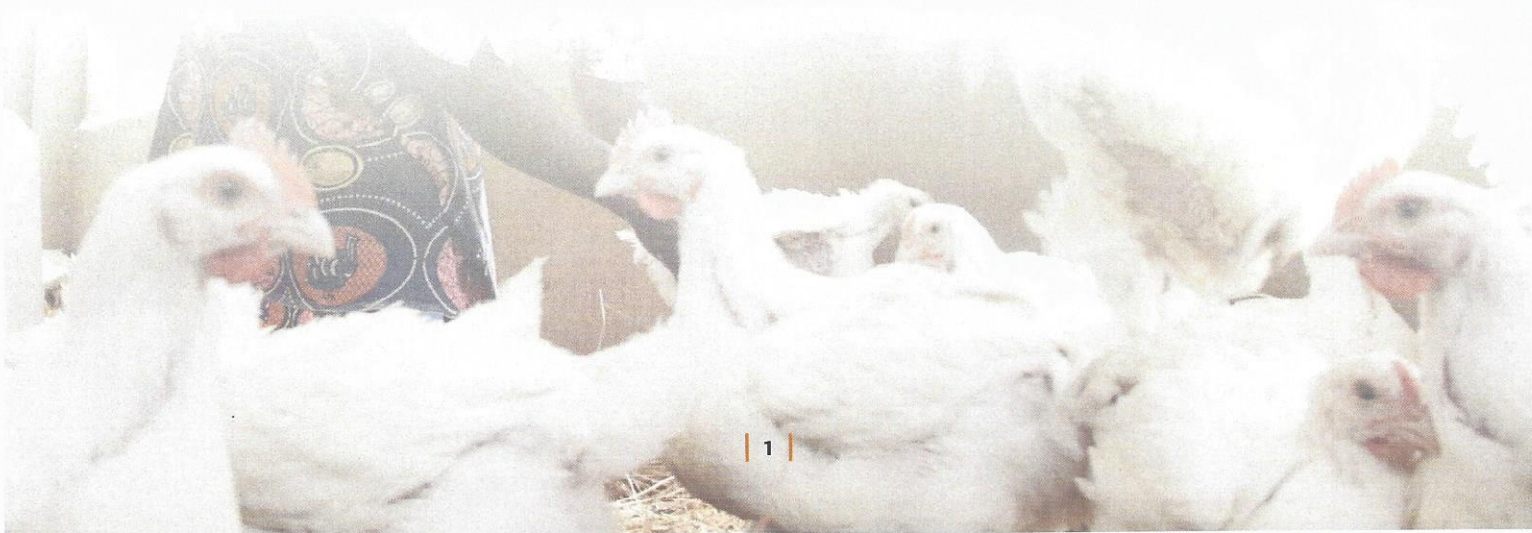
Le présent Cadre de Programmation Pays (CPP) établit trois domaines prioritaires au niveau de l'État afin de guider le partenariat avec la FAO et l'appui que l'Organisation fournit au Gouvernement de Côte d'Ivoire, en associant des pratiques optimales novatrices de niveau international et des normes mondiales à une expertise nationale et régionale pendant quatre ans, soit de 2018 à 2021.

“ *Le CPP est aligné sur le Cadre programmatique unique (CPU 2016-2020) du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire adopté en 2017,* ”

afin d'améliorer les synergies, la cohérence et la coordination des interventions des agences du système des nations unies pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Le CPP s'inscrit également dans le contexte de l'adoption du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) pour la période 2018-2025, et de la signature de l'accord du bureau de partenariat et de liaison et du programme de partenariat entre la FAO et la Côte d'Ivoire en avril 2016.

L'élaboration du CPP est le fruit de concertations avec les acteurs clés du secteur agricole notamment les Ministères de l'agriculture et du développement rural, des ressources animales et halieutiques, des eaux et forêts, de l'environnement et du développement durable, du plan et du développement, et d'autres acteurs dont les Ministères de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité, de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.



I. Contexte et priorités nationales

La Côte d'Ivoire est sortie d'une décennie de crise sociopolitique et économique en 2011 et a rapidement renoué avec la stabilité et le développement économique. Cela s'est traduit, malgré les chocs endogènes et exogènes, par une croissance significative et régulière du produit intérieur brut estimée à 8% en moyenne et projetée à 7,8% en 2019.

Malgré ces progrès économiques, le taux de pauvreté reste toujours élevé (46,3%) sur une population totale estimée à 24,3 millions habitants en 2016 et en majorité jeune (77,7% de moins de 35 ans). Le nombre des personnes souffrant de la sous-alimentation a augmenté, passant de 2,9 millions entre 2004 et 2006 à 3,5 millions entre 2014 et 2016. Cette hausse s'explique en grande partie par les faibles niveaux de productivité et la faiblesse des chaînes de valeur, les impacts du changement climatique affectant ainsi de manière négative les systèmes alimentaires et agricoles. La Côte d'Ivoire doit intensifier les efforts en faveur de l'éradication de la faim, et prendre des engagements ambitieux afin de tendre vers le défi «Faim Zéro» pour éradiquer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté un nouveau Programme National de Développement (PND) pour la période 2016-2020 avec la vision de faire accéder le pays au rang des économies émergentes en 2020, avec une réduction substantielle du taux de pauvreté. Le PND 2016-2020 prend en compte, pour le secteur agricole, les principaux défis majeurs récurrents dont: (i) le renforcement de la gouvernance du secteur; (ii) l'amélioration de la productivité et de la production agricole; (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire; (iv) la valorisation et la mise en marché des productions agricoles.

Le Programme National d'Investissement agricole 2018-2025 (PNIA 2) propose la vision d'une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesses équitablement partagées. Plus précisément, le PNIA 2 met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques: (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique; (ii) le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement; (iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

En outre, le Gouvernement a adopté le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020) qui vise à produire en abondance des protéines animales et d'origine animale de qualité et à faire du secteur des ressources animales et halieutiques, une source durable de croissance et de création d'emplois. Le PSDEPA repose sur l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières animale et halieutique, la professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs, le renforcement de la structuration et de la gouvernance du secteur.

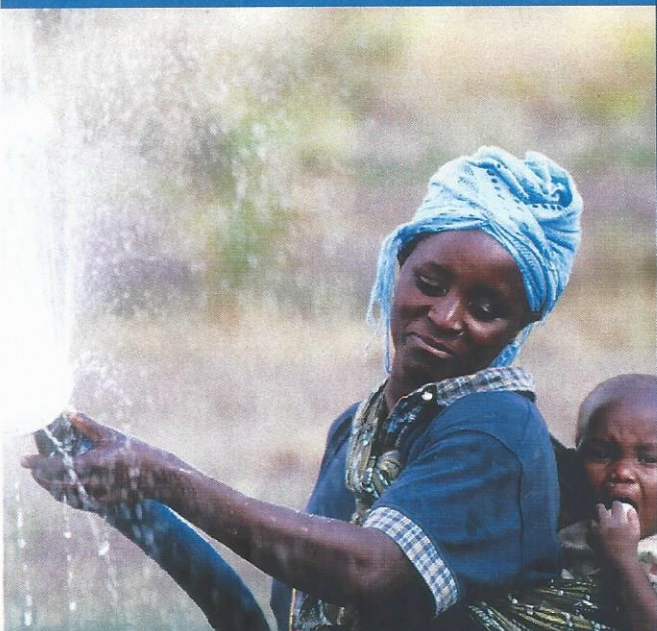
Comme partie intégrante du Plan national de développement 2016-2020, le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN) 2016 – 2020 a été adopté par le Gouvernement qui ambitionne de «garantir à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays». Ce plan propose un ensemble d'interventions et d'activités avec des objectifs stratégiques couvrant plusieurs secteurs (agriculture, santé, ressources animales, eau et assainissement, éducation, recherche, protection sociale, industrie et commerce).

La sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable (SANAD) sont intégrées de façon explicite dans le PNIA 2 notamment dans l'objectif stratégique 3 qui vise la diminution de la sous-alimentation, et la malnutrition rurale, ainsi que le programme 4 qui met l'accent sur (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, et (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité. Il en est de même pour la Loi d'orientation agricole adoptée en 2015 qui reconnaît le droit à l'alimentation pour tous dans le contexte de la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour accompagner la mise en œuvre du PND, le système des Nations Unies a adopté en 2017, le Cadre programmatique unique (CPU 2016-2020) afin d'améliorer les synergies, la cohérence et la coordination des interventions des agences. Le CPU 2016-2020 s'articule autour de trois priorités comme mentionné à l'annexe 2.

En réponse aux priorités des États membres et dans le contexte des Objectifs stratégiques de la FAO, trois Initiatives régionales ont été retenues et visent (i) - au respect de l'Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025 ; (ii) - l'Intensification durable de la production et le développement de la chaîne de valeur en Afrique ; et (iii) - à Favoriser la résilience dans les zones arides d'Afrique.

II. Contribution et résultats attendus de la FAO



Le Cadre de Programmation Pays contribuera spécifiquement à la réalisation des priorités définies par le PNIA 2. Ainsi les interventions de la FAO s'articuleront autour de trois domaines prioritaires, à savoir : (i) Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, efficaces et inclusifs ; (iii) Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux.

Ces trois domaines prioritaires prendront en compte les aspects transversaux que sont (i) l'adaptation aux changements climatiques; (ii) le renforcement des capacités; (iii) l'intégration des femmes et des jeunes; (iv) la communication et la gestion des savoirs; (iv) le dialogue politique et (vi) le soutien à l'investissement.

Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques

DOMAINE
PRIORITAIRE

1

Malgré sa place de premier ordre et son importante contribution à l'économie de la Côte d'Ivoire, le secteur agricole fait face à des défis majeurs, tels que (i) la couverture d'une demande croissante due à une démographie non maîtrisée, (ii) l'adoption d'une agriculture intelligente face au changement climatique, (iii) la lutte contre la dégradation des écosystèmes et des paysages, (iv) la sécurisation foncière, et (v) une plus grande attention à accorder à la question de l'emploi des jeunes, et de l'autonomisation des femmes. Dans le même temps, les productions alimentaires sont confrontées à des risques d'invasion de ravageurs (notamment par la chenille légionnaire d'automne), des pertes post-récolte et post-capture élevées (40% pour le plantain, 50% pour les produits de pêche et parfois 16% pour les céréales), et des effets

néfastes des fortes variabilités climatiques.

Dans le cadre du CPP 2018-2021,

“ **La FAO accompagnera les actions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, avec une attention particulière sur les productions vivrières,** ”

dans les domaines suivants: (i) l'appui au développement d'un système semencier plus efficace; (ii) la promotion et la mise à échelle des innovations et itinéraires techniques d'intensification durable, de diversification et d'adaptation au changement climatique; (iii) le renforcement de la santé animale, la détection, la prévention et la lutte contre les pestes; et (iv) le développement de l'économie/croissance bleue.

Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs



Dans le cadre du CPP 2018-2021, la FAO accompagnera les actions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire visant à réduire la pauvreté et assurer une croissance inclusive en milieu rural à travers la valorisation des produits et l'amélioration de l'accès aux marchés.

L'augmentation des volumes de production n'a pas suffi à répondre aux besoins des ménages concernés par l'insécurité alimentaire – ceux-ci étant touchés à la fois par une faible fréquence et une faible diversité de leur alimentation.

Ainsi, le taux national de sous-alimentation est de 13,3% en moyenne sur la période 2014-2016, et 29,6% de la population souffrent encore de malnutrition en 2016. La sécurité alimentaire représentant toujours un défi majeur à l'échelle nationale, il est apparu important dans le cadre du PNIA 2 de prioriser la disponibilité et l'accessibilité des aliments, tant en quantité qu'en qualité.

Dans le cadre du CPP 2018-2021, la FAO accompagnera les actions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire visant à réduire la pauvreté et assurer une croissance inclusive en milieu rural à travers la valorisation des produits et l'amélioration de l'accès aux marchés. Aussi, les actions de la FAO porteront-elles sur: (i) le développement et la structuration des chaînes de valeur plus efficaces et plus inclusives; (ii) la promotion de technologies de gestion des pertes post récolte et post capture et de la valeur ajoutée; (iii) l'intégration des stratégies de protection sociale au cœur du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique; et (v) le pilotage des initiatives de promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux

DOMAINE
PRIORITAIRE

3

L'ensemble des objectifs du PNIA 2 ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur

Le PNIA 2 reconnaît que l'ensemble de ses objectifs ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination intersectorielle. Le PNIA 2 dégage trois dimensions qui sont centrales à l'atteinte de ses objectifs: (i) des investissements dans des domaines prioritaires, (ii) des politiques pour soutenir les investissements, et (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre.

Pour la période du CPP, la FAO interviendra notamment par: (i) des appuis ciblés au développement, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et cadres programmatiques sectoriels et intersectoriels cohérents, concourant à la durabilité sociale et environnementale de l'agriculture et du développement rural; (ii) le renforcement des mécanis-



mes et des outils pour un meilleur pilotage et suivi de la mise en œuvre du code forestier; (iii) l'élaboration de stratégies nationales et de mécanismes de suivi de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts; (iv) la promotion de mécanismes de gestion et d'amélioration de la gouvernance du foncier rural; et (v) le développement des outils statistiques pour le suivi des indicateurs du PNIA 2 et de l'Objectifs de développement durable 2 (ODD2).

III. Mise en œuvre, suivi et communication d'informations

Le coût total du Cadre de Programmation Pays (CPP) sur la période de quatre ans est estimé à environ 17 millions de dollars des Etats-Unis (USD). Les fonds disponibles s'élèvent à environ 4 millions USD. Plus de 12 millions sont à mobiliser dont environ 7 millions USD de contributions volontaires, y compris les programmes de coopération avec les gouvernements, 4 millions USD de Programmes de coopération Sud-Sud, et plus de 1 millions USD du Programme de coopération technique de la FAO.

La mobilisation des ressources sera faite par la FAO auprès des partenaires techniques et financiers (Union européenne, USAID), des institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Fonds international de développement agricole), des partenaires bilatéraux, et des nouvelles initiatives de financement tel le Fonds vert climat, d'entreprises paraétatiques (Côte d'Ivoire-Energies, Agence de gestion des routes), et dans la mesure du possible, les sociétés privées (Mars Inc., Nestlé).

Outre la FAO, les parties prenantes de la mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays (CPP) sont: (1) les ministères sectoriels (Ministère de

l'agriculture et du développement rural, le Ministère des ressources animales et halieutiques, le Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable, le Ministère des eaux et forêts, le Ministère du plan et du développement, le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, le Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité, le Ministère de l'emploi et de la protection sociale), et des structures techniques sous leur tutelle; (2) les agences du système des nations unies; (3) les partenaires techniques et financiers, (4) les organisations de la société civile et le secteur privé. L'ancrage institutionnel du CPP est le Ministère en charge de l'agriculture. Les comités techniques ou de pilotage des programmes et projets et les structures de la FAO seront les organes principaux de mise en œuvre du CPP.

Le coût total du Cadre de Programmation Pays sur la période de quatre ans est estimé à environ 17 millions de dollars des Etats-Unis (USD)

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) sera opérationnalisé à l'aide de plans de travail de pays définissant clairement les cibles biannuelles à atteindre par les structures d'exécution et avec les

ressources disponibles ou à mobiliser. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de sa mise en œuvre.

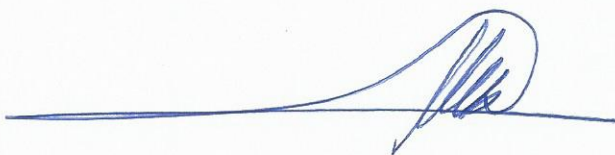
Le Gouvernement et la FAO assureront la responsabilité du suivi régulier et de l'évaluation du CPP, et se portent garants de l'utilisation efficiente des ressources du programme ainsi que de la reddition des comptes, de la transparence et de l'intégrité. Il sera créé un comité directeur intersectoriel qui sera chargé de donner

les orientations, de servir d'interface avec les différents ministères, et d'assurer la supervision et le suivi d'ensemble de la gestion du programme de partenariat.

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) est flexible, et pourrait en conséquence être révisé à tout moment, selon que de besoin et quand cela est nécessaire, pour s'adapter aux changements importants qui pourraient survenir dans la situation du pays.

Signatures

Pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire



S.E.M Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

Le Ministre de l'Agriculture
et du développement rural

20 OCT 2018

Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



M. Germain DASYLVA

Le Représentant de la FAO
en Côte d'Ivoire

20 OCT 2018

ANNEXES

Annexe 1: Résultats et ressources nécessaires au titre du Cadre de Programmation Pays (CPP) 2018 - 2021

Annexe 2 : Liens avec le système des Nations Unies

Annexe 3 : Filière de projets PCT dans le Cadre de Programmation Pays (CPP)

Annexe 1 : Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2018 - 2021 (suite)

Priorité 1 : Améliorer la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Résultante nationale 1 : PNIA II Objectif Stratégique 2 : Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement.		Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Total estimatif des ressources nécessaires ¹	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources			
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT	
Produit 1.1 : Le système semencier national est amélioré et plus efficace Cible ODD 2.3	1.1.1 Un dispositif national d'opérationnalisation de la politique semencière développé et mis en œuvre dans l'Agropole du Bélier avec l'appui de la FAO d'ici 2021 avec l'appui de la FAO <i>Code indicateur de produit : 2.1.1</i> 1.1.2. Deux documents de révision de politique et stratégie semencière en cohérence avec la loi d'orientation agricole adoptés d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i> 1.1.3. Un dispositif (diagnostic et plan) de production des semences des essences agro-forestières est mis en place avec l'aide de la FAO, d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 2.1.1</i>	1 450 000	600 000	400 000	200 000	250 000	MINADER MINEF MINSIEDD ADERIZ/JONDR AFRICA RICE PAM ANADER CNRA LANADA ANASEMCI OIARIZ Entreprises semencières privées

¹ Une valeur indicative des ressources nécessaires pour l'ensemble de la période couverte par le CPP doit être donnée.

Le total des ressources nécessaires correspond à la somme des fonds disponibles (budget restant des projets opérationnels et actifs l'année de démarrage du CPP) et de la cible de mobilisation de ressources (valeur indicative des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues, conformément aux avis formulés par les fonctionnaires techniques pertinents ou aux chiffres déjà indiqués dans les notes conceptuelles relatives au projet).

Annexe 1 : Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2018 - 2021 (suite)
Priorité 1 : Améliorer la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources			
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unitaire)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT	
Produit 1.2 : Des innovations et itinéraires techniques d'intensification durable, diversification et d'adaptation/atténuation au changement climatique sont promus et mis à échelle	1.2.1. Au moins 100 exploitants agricoles formés aux itinéraires techniques d'intensification durables et d'adaptation au changement climatique dans les zones d'intervention des projets de la FAO d'ici 2021 Code indicateur de produit : 2.1.1	2 850 000	200 000	1 000 000	1 500 000	150 000	MINADER MIRAH ADERIZ/ONDR ANADER CNRA Privés Interprofessions MINSIEDD Universités MINEF SODEFOR PNUD BAD FIDA
	1.2.2. Quatre technologies promues par la FAO dans les filières riz, manioc, légumes, poissons et produits forestiers non ligneux sont mises à l'échelle dans trois régions d'ici 2020 Code indicateur de produit : 2.1.1						
Cible ODD 2.4	1.2.3. Vingt experts nationaux sont formés pour la vulgarisation des systèmes agroforestiers et des essences forestières utiles dans les exploitations cacaotières d'ici 2020 Code indicateur de produit : 2.2.1						

Annexe 1 : Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2018 - 2021 (suite)

Priorité 1 : Améliorer la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unitaire)	
<p>Produit 1.3 : Les mécanismes nationaux de détection, de prévention et de contrôle des maladies animales et des pestes sont opérationnelles</p> <p>Cible ODD 2.4</p>	<p>1.3.1. Un système national opérationnel de surveillance des maladies animales et de transmission en temps réel des informations sanitaires des niveaux décentralisés vers le niveau central et international est mis en place d'ici 2021</p> <p><i>Code indicateur de produit : 5.2.1</i></p>	3 200 000	2 000 000	500 000	<p>DSV</p> <p>LANADA</p> <p>MINADER</p> <p>MIRAH</p> <p>MINEF</p> <p>Agents communautaires de santé de maladie animale (ACMA)</p> <p>INHP (Institut National d'Hygiène Publique)</p> <p>Groupes de défense sanitaire</p> <p>USAID</p> <p>BAD</p>
	<p>1.3.2. D'ici 2021, Cinq grands acteurs (services vétérinaires, laboratoire d'analyses, directions décentralisées du MIRAH, institut d'hygiène publique, direction de la faune) du système de surveillance des maladies animales participent activement à l'animation du système national de surveillance des maladies animales</p> <p><i>Code indicateur de produit : 5.2.1</i></p>				
	<p>1.3.3. Un système national opérationnel de surveillance de l'invasion de la chenille légionnaire d'automne et d'autres ravageurs est mis en place d'ici 2019</p> <p><i>Code indicateur de produit : 5.2.1</i></p>				

Annexe 1 : Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2018 - 2021 (suite)

Priorité 1 : Améliorer la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources		
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unitaire)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT
Produit 1.4 : L'économie/croissance bleue est promue	1.4.1. Au moins cinq millions USD mobilisés pour le financement du programme d'investissement pour le développement de l'économie bleue avec l'appui de la FAO d'ici 2021 Code indicateur de produit : 1.4.1	1 700 000	200 000	1 000 000	500 000	0
Cible ODD 14.2	1.4.2. La station d'élevage de Dompleu rendue fonctionnelle pour approvisionner au moins 20 fermes piscicoles avec l'appui de la FAO d'ici 2021 Code indicateur de produit : 2.1.1					
	1.4.3. D'ici 2021, 20 fermes piscicoles sont réhabilitées/installées pour 100 bénéficiaires. Code indicateur de produit : 2.1.1					
Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 1		9 200 000	3 000 000	2 900 000	2 700 000	600 000
Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO :						
Risques et urgences agricoles : (i) Reprises de semis dues à l'arrêt inattendu des pluies ; (ii) Excès de pluviométrie à des périodes non pertinentes pour les cultures ; (iii) Grippe aviaire ; (iv) Peste porcine ; (v) Attaques de chenilles légionnaires.						
Risques institutionnels : Mobilité des interlocuteurs au niveau des départements ministériels						
Le CPP mettra l'accent sur l'ACC d'une part, et d'autre part, contribuera avec les Ministères techniques à l'anticipation des risques et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.						

Priorité 2 : Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs

Résultante nationale 1 : PNIA II - Objectif Stratégique 1 Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique							
Résultante liée au CPU (Résultat 3) : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la création de revenus et de résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables							
Priorité régionale : Initiative régionale 2 (Intensification durable de la production et le développement de chaîne de valeur en Afrique)							
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD) ⁴			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)		
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources			
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unitaire)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT	
Produit 2.1 : Des chaînes de valeur plus efficaces et inclusives sont mieux structurées et développées	1.1.1 Des chaînes de valeur structurées de trois filières (riz, manioc, poisson) sont développées d'ici 2021 dans les zones bénéficiant d'un appui de la FAO Code indicateur de produit : 4.3.1	2 000 000	0	1 300 000	700 000	0	ONU BAD - FIDA - PNUD Agence Emploi Jeunes Ministère de la jeunesse, de l'emploi jeunes et du service civique
Cible ODD2.3	1.1.2. Deux cent femmes et jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un appui et suivi de la FAO pour développer des agro-entreprises compétitives et durables d'ici 2021 Code indicateur de produit : 4.3.1						MINSEDD MINEF MIRAH MINADER MFPES ANADER

Priorité 2 : Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs (suite)

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)*				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats		
<p>Produit 2.2 : Les technologies de gestion des pertes post récoltes et post capture sont promues</p> <p>Cible ODD12.3</p>	<p>2.2.1. D'ici 2021, cinq technologies innovantes de conservation, stockage, transformation et emballage des produits agricoles sont démontrées à au moins 200 producteurs</p> <p><i>Code indicateur de produit : 4.2.2</i></p> <p>2.2.2. Dix organisations professionnelles agricoles des femmes et des jeunes sont formées en nouvelles technologies de réduction des pertes post-récolte et post-capture d'ici 2020</p> <p><i>Code indicateur de produit : 2.1.2</i></p>	700 000	50 000	450 000	0	200 000	<p>MINADER</p> <p>MIRAH</p> <p>Filières et interprofessions</p>
<p>Produit 2.3 : Des outils et des mécanismes de résilience des populations vulnérables du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sont mis en place</p> <p>Cible ODD1.5</p>	<p>2.4.1. une région pilote dispose d'un registre unique de vulnérabilité d'ici 2021</p> <p><i>Code indicateur de produit : 5.3.1</i></p> <p>2.4.2. Cinq organisations paysannes ont reçu un appui en vue de démontrer l'intégration de la protection sociale dans le secteur agricole d'ici 2021.</p> <p><i>Code indicateur de produit : 5.3.2</i></p>	200 000	0	0	0	200 000	<p>MINADER</p> <p>MIRAH</p> <p>Ministère emploi et protection sociale</p> <p>UNICEF</p> <p>PNUD</p> <p>UNFPA</p> <p>BIT</p> <p>ONU Femmes</p> <p>Banque mondiale</p> <p>BAD - PAM - FIDA</p> <p>CNPS</p> <p>AMUS</p> <p>INS</p> <p>MPD</p>

Priorité 2 : Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs (suite)

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD) ⁴				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unitaire)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	
Produit 2.4 : Des initiatives de promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sont développées	2.5.1. Au moins 60 jeunes et 100 femmes rurales ont été appuyés pour la création d'emplois décents et l'amélioration des revenus d'ici 2020 Code indicateur de produit : 3.2.1	1 400 000	0	1 050 000	0	MINADER Promotion de la femme protection FER CIE MIRAH PNUD ONU Femmes Secteur privé
Cible ODD5-C				350 000		
Produit 2.5 : L'éducation nutritionnelle et les pratiques garantissant la sécurité sanitaire des aliments sont promues dans les zones d'intervention de la FAO	500 ménages sensibilisés et formés à l'éducation nutritionnelle et à la sécurité sanitaire des aliments d'ici 2020 Code indicateur de produit : 4.2.2	100 000	0	100 000	0	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique CNN
Cible ODD2-2						
Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 2		4 400 000	50 000	2 900 000	700 000	750 000

Priorité du Gouvernement 3 (ou résultante nationale 3): Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux

Résultante nationale 1: PNIA // objectif stratégique 3: Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations					
Résultante liée au CPU : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités (Résultat 2)					
D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables, la création de revenus et la résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique. (Résultat 3)					
Priorité régionale : 1. Initiative régionale 1 (Déf « Faim zéro » à l'horizon 2025 en Afrique); Initiative régionale 2 (Intensification durable de la production et le développement de chaîne de valeur en Afrique)					
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD) ⁶			Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	
Produit 3.1 : Des appuis ciblés au développement, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et cadres programmatiques sectoriels et intersectoriels cohérents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont assurés	3.1.1. D'ici 2021, au moins quatre documents de politiques sont formulés en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. Code indicateur de produit : 1.1.1	900 000	400 000	500 000	MINADER MIRAH PNN Environnement PAM PAD SNU Secteur privé
Cible ODD 2.4	3.1.2. Au moins quatre textes réglementaires pour la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole de la Côte d'Ivoire sont élaborés et validés avec l'appui de la FAO d'ici 2021 Code indicateur de produit : 1.1.2			0	

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD) ⁶				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources		
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT
Produit 3.2 : Des mécanismes et des outils pour un meilleur pilotage et suivi de la mise en application du code forestier sont développés Cible ODD 15.2	3.2.1 Un document de stratégie de préservation et de réhabilitation des forêts est élaboré et validé d'ici 2020 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>					
	3.2.3 Au moins trois textes d'application du code forestier validés avec l'appui de la FAO d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>	200 000	30 000	0	170 000	0
	3.2.4. Vingt experts nationaux sont soutenus pour la vulgarisation des textes d'application du Code forestier auprès des parties prenantes de l'initiative Cacao-Forêt d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>					
Produit 3.3 : Des mécanismes de suivi de réduction des émissions issues de la déforestation et de dégradation des forêts sont élaborés. Cible ODD 15.2	3.3.1. Un système de suivi de la dynamique forestière et de Niveau de Référence pour les Forêts de Côte d'Ivoire est définie et opérationnalisé avec l'appui de la FAO d'ici 2019 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>	840 000	190 000	0	650 000	0
	3.3.2. Le système communautaire de suivi des Réserves naturelles volontaires est testé dans deux zones de l'Initiative Cacao Forêt d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>					
						MINEF SODEFOR ONG OSC MIRAH MINADER Secteur privé Communautés Ministères environnement Eaux et forêts Intérieur MINADER MIRAH ONG Communautés OSC

Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD) ⁶				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)	
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats		PCT
Produit 3.4 : Des mécanismes de gestion et de gouvernance du foncier rural sont identifiés et promus. Cible ODD 1.4	3.4.1. D'ici 2021, Dix campagnes de sensibilisation du Code foncier de l'Agence sur le Foncier Rural (AFOR) sont réalisés avec l'appui de la FAO <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i> 3.4.2. Les capacités de l'AFOR sont renforcées en clarification des droits fonciers ruraux et dans l'élaboration d'outils de communication d'ici 2019 <i>Code indicateur de produit : 2.2.1</i>	824 500	374 500	250 000	200 000	0	MEMIS MINADER AFOR ONG OSC SNU Communautés
Produit 3.5 : Les données statistiques disponibles sont valorisées pour le suivi des indicateurs du PNIA 2 et de l'ODD 2 Cible ODD 17.19	3.5.1. Au moins 10 experts nationaux ont bénéficié d'un renforcement des capacités de la part de la FAO pour la collecte, l'analyse et la communication de données statistiques pour le suivi des indicateurs du PNIA 2 et de l'ODD 2 d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 1.3.1</i> 3.5.2. Un système intégré de suivi et évaluation du PNIA est défini et opérationnalisé avec l'aide de la FAO d'ici 2020 <i>Code indicateur de produit : 1.3.2</i> 3.5.3. Cinq experts nationaux sont formés par la FAO pour la mise en place de l'inventaire forestier national d'ici 2021 <i>Code indicateur de produit : 1.3.1</i>	650 000	0	500 000	0	150 000	MINSEDD MPD MINADER MINEF PNN MIRAH INS SNU ONG OSC
Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité du Gouvernement 3		3 414 500	994 500	1 250 000	1 020 000	150 000	
TOTAL CPP 2018-2021		17 014 500	4 044 500	7 050 000	4 420 000	1 500 000	

Annexe 2 : Liens avec le système des Nations Unies

Le Cadre programmatique unique (CPU) définissant la réponse commune de l'ensemble du SNU à la mise en œuvre des priorités nationales est élaboré sur la base d'une « Division du travail » entre les agences, fonds et Programmes du SNU selon leurs mandats respectifs et avantages comparatifs (Ressources, Expertise Technique, présence, etc.).

Sur la base des cinq résultats stratégiques du PND 2016-2020, le CPU a retenu les trois priorités (voir encadré ci-dessous).

Le CPU met en exergue le rôle de chacune des Agences pour chacun des résultats stratégiques dans une matrice chiffrée (Cadre Budgétaire Commun) et cela est soutenu par des Plans de travail communs pour l'ensemble du SNU, des stratégies communes pour le suivi-évaluation, les opérations et la communication.

La FAO a activement contribué à l'évaluation de l'UNDAF 2012-2016, puis au diagnostic pays pour la formulation du PND 2016-2020 et au processus d'élaboration du Cadre de Programmation Unique 2017-2020 du SNU pour la Côte d'Ivoire.

Les domaines prioritaires identifiés dans le CPP sont en ligne avec les Effets 2 et 3 du CPU repris ci-dessous :

Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

Effet 2 : D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité.

Effet 3 : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la création de revenus et de résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables.

La FAO est membre du Comité de Programme qui assure la coordination du travail des groupes de résultats. Elle prend une part active aux travaux des trois Groupes Effets/Résultats avec plus d'accent au niveau de l'Effet 3 où la FAO est responsable de la collecte des informations et du suivi de la mise en œuvre du Produit 3.1 relatif à la production durable dans le secteur agricole et forestier.

La FAO est également intégrée au dispositif de suivi-évaluation du CPU qui est en charge des revues annuelles conjointes, des évaluations thématiques et de l'évaluation finale du Programme. Le Bureau fait aussi partie du Groupe Communication qui identifie des messages communs pour le positionnement stratégique du SNU.



Annexe 3 : Filière de projets PCT dans les CPP

Pays	Côte d'Ivoire				
Cycle de mise en œuvre du CPP	Début : Année	2018 Mois Janvier			
Calendrier relatif à la filière indicative du PCT	Début : Année	2018 Mois Janvier			
Réf. aux priorités et produits du CPP*	Contribution du PCT aux résultats du CPP - Titre (PCT et Fonds du PCT)	Portée/type d'interventions du PCT (PCT et Fonds du PCT)	Ressources affectées pour l'exercice biennal, à titre indicatif	Ressources nécessaires/fourchette, à titre indicatif (en USD)	Institution gouvernementale/partenaire d'exécution
1. Améliorer la productivité, la compétitivité et la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques					
Produit 1.1 : Le système semencier national est amélioré et plus effectif	Appui à la redynamisation du système semencier national	Rendre le système semencier national plus opérationnel et plus efficace	2020-2021	250 000	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Produit 1.2 : Des innovations et itinéraires techniques d'intensification durable, diversification et adaptation au changement climatique sont promus et mis à échelle	Promotion et valorisation de produits forestiers non ligneux en contribution à la sécurité alimentaire et à la restauration du couvert forestier	Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des bénéficiaires et à la sauvegarde des espèces de produits forestiers non ligneux notamment de deux espèces d'arbres alimentaires sauvages (<i>Ricinodendron heudelotii</i> et <i>Irvingia gabonensis</i>), par la replantation.	2018-2019	150 000	Ministère des Eaux et Forêts Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Produit 1.3 : Les mécanismes nationaux de détection, de prévention et de contrôle des maladies animales et des pestes sont opérationnelles	Projet d'Appui à la détection, au suivi et à la lutte contre la chenille légionnaire d'automne en Côte d'Ivoire	Lutter contre la chenille légionnaire qui constitue une menace pour la production du maïs en Côte d'Ivoire	2018-2019	200 000	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Le calendrier de la filière indicative du PCT peut coïncider totalement avec celui de la mise en œuvre du CPP et être ajusté dans le cadre de l'examen annuel ou à mi-parcours du CPP. Il peut aussi couvrir des périodes plus courtes (un ou deux ans) compte tenu du contexte particulier du pays et/ou des exigences du Gouvernement.

Annexe 3 : Filière de projets PCT dans les CPP (suite)

Ref. aux priorités et produits du CPP*	Contribution du PCT aux résultats du CPP - Titre (PCT et Fonds du PCT)	Portée/type d'interventions du PCT (PCT et Fonds du PCT)	Ressources affectées pour l'exercice biennal, à titre indicatif	Ressources nécessaires/fourchette, à titre indicatif (en USD)	Institution gouvernementale/partenaire d'exécution
2. Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur et promouvoir des régimes alimentaires sains, nutritifs et inclusifs					
Produit 2.2 : Les technologies de gestion des pertes post récoltes et post capture sont promues	Projet d'appui à la réduction des pertes post récolte	Contribuer à la réduction des pertes post récoltes et à la valorisation des produits agricoles	2020-2021	200 000	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Produit 2.3 : Des outils et des mécanismes de résilience des populations vulnérables du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sont mis en place	Projet d'assistance pour l'extension de la protection sociale au monde rural	Contribuer à la mise en place de dispositifs pour l'extension de la protection sociale au bénéfice du monde rural	2020-2021	200 000	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
Produit 2.4 : Les initiatives de promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sont développées	Professionalisation des jeunes et promotion de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire	Contribuer à la promotion de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire en facilitant l'accès de jeunes diplômés à des emplois ruraux	2018-2019	350 000	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi Jeunes et du Service Civique
3. Soutenir la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans et programmes nationaux					
Produit 3.5 : Les données statistiques disponibles sont valorisées pour le suivi des indicateurs du PNIA 2 et de l'ODD 2	Projet d'appui au suivi des indicateurs du PNIA et des ODD	Renforcer les capacités des institutions et cadres nationaux pour le suivi des indicateurs dans le cadre de la réalisation des résultats	2020-2021	150 000	Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (ODD) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (PNIA 2)

NOTA BENE : La matrice concernant la filière indicative du PCT doit s'accompagner, si cela est acceptable au niveau national, du texte standard sur les dispositions générales du PCT figurant dans le manuel relatif au PCT.

